

Tribunal administratif du logement  
Bureau des plaintes  
5199, Sherbrooke Est, bureau 2360  
Montréal (Québec) H1T 3X1  
Télécopieur : 514 873-6805

Numéro de dossier

Numéro de demande

COORDONNÉES

(\* Informations obligatoires)

Nom *		Prénom *		
N° *	Rue *	App.	Ville / Municipalité *	Code postal *
Téléphone (domicile) *	Téléphone (travail)	Télécopieur	Courriel *	

DESCRIPTION

*Faites-nous part de vos commentaires ou indiquez les motifs de votre plainte ainsi que tout autre renseignement que vous jugez pertinent de nous soumettre pour en faciliter le traitement.*

Date de production

Nom en lettres moulées

Signature

Année Mois Jour

**Nous vous prions de noter que tout message comportant des propos injurieux ou haineux demeurera sans réponse. Nous nous réservons le droit d'acheminer tout message menaçant aux autorités compétentes.**

## PLAINTÉ À L'ÉGARD DE NOS SERVICES

Si malgré tous nos efforts pour bien vous servir, vous êtes insatisfait de nos services, vous pouvez le signaler au Bureau des plaintes du Tribunal administratif du logement. Notez toutefois que votre plainte ne peut porter sur :

- ▶ les décisions rendues par le Tribunal;
- ▶ le déroulement des audiences;
- ▶ ou la gestion d'audience effectuée par le juge administratif ou le greffier spécial.

Si vous êtes insatisfait d'une décision du Tribunal et souhaitez la contester, vous pouvez consulter la section *Contestation d'une décision* de notre site Web.

## Comment déposer une plainte

Une fois le Formulaire de plainte rempli, vous devez le transmettre par la poste ou par télécopieur, aux coordonnées suivantes :

### **Tribunal administratif du logement**

#### **Bureau des plaintes**

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 2360

Montréal (Québec) H1T 3X1

Télécopieur : 514 873-6805

Le Tribunal s'engage à donner suite à votre plainte dans les 30 jours de sa réception. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement que nous avons accordé à votre plainte, vous pouvez également communiquer avec le bureau du Protecteur du citoyen.

## Conduite d'un juge administratif ou d'un greffier spécial du Tribunal

Si vous désirez déposer une plainte relativement à la conduite d'un juge administratif ou d'un greffier spécial du Tribunal, vous devez vous adresser au Conseil de la justice administrative à l'adresse suivante :

### **Conseil de la justice administrative**

575, rue Jacques-Parizeau, bureau RC-01

Québec (Québec) G1R 2G4

Téléphone : 418 644-6279

Sans frais : 1 888 848-2581

Télécopieur : 418 528-8471

Courriel : [courrier@cja.gouv.qc.ca](mailto:courrier@cja.gouv.qc.ca)